

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 90 (1995)  
**Heft:** 3

**Artikel:** D'abord un recensement préliminaire : les jardins historiques lausannois sous la loupe  
**Autor:** Matter, Christine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-175693>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Les jardins historiques lausannois sous la loupe

# D'abord un recensement préliminaire

Par Mme Christine Matter, historienne d'art, Lausanne

Ces réflexions se situent dans le cadre d'une expertise demandée par le Service des Parcs et Promenades de la Ville de Lausanne, chargé d'élaborer la conception des espaces verts et des rives pour le plan directeur communal. Dans ce contexte, le mandat de l'auteur de l'article suivant consiste à élaborer un recensement préliminaire, s'étendant à tout le territoire de la ville avec ses parties foraines.

Les sources essentielles de mon travail de recensement sont: la consultation de photos aériennes, le dépouillement d'archives et la recherche dans le terrain (visite des lieux). Pour systématiser l'évolution des jardins dans le contexte des développements historiques, artistiques et urbanistiques, j'ai abouti à une subdivision en neuf périodes allant du Moyen Âge jusqu'au seuil limite traditionnel d'il y a 30 ans.

### Etapes d'évolution

La première période dont subsistent des jardins est

antérieure à la Réforme. Ces jardins ne sont pas conservés dans leur substance, mais dans leur structure parcellaire, et ils nous permettent de souligner une donnée morphologique importante valant pour toute la ville: les jardins se définissent par rapport à une forte déclivité. Cette pente conduit à l'aménagement de jardins suspendus, soutenus par des murs imposants et surplombant les ruelles adjacentes, et de jardins en terrasse. De plus, on note l'étroitesse de ces jardins, caractéristique des jardins du Moyen Âge. Les jardins de la Cité devaient contenir, selon l'analyse palino-

graphique de E. et P.-A. Bezat, un potager, des arbres fruitiers, de la vigne et peut-être des fleurs.

De la période Renaissance, de 1536 à 1600, il subsiste seulement la cour de l'ancienne Académie, cour conservée dans sa seule structure. Le seul témoignage laissé par la période classique, de 1600 à 1700, est la place de la Madeleine, la seule des rares places publiques arborisées intra muros de l'époque. Là encore, l'état actuel ne correspond pas à l'état d'origine. La période baroque, du moins jusqu'en 1770, est favorable tant des points de vue climatique et démographique qu'économique et technologique. Un grand nombre de campagnes se réalisent autour de la ville. Les jardins de cette époque se singularisent par des parterres géométriques, des pièces d'eau, mais aussi par des nivelllements en terrasse et allées d'arbres. Ce qui frappe par ailleurs, c'est la volonté d'intégrer le jardin d'agrément et la partie utilitaire. La période suivante, la pre-

*Unique témoin d'un jardin Renaissance à Lausanne: la cour de l'ancienne Académie (photo Matter).*

*Einziges Zeuge der Gartenbaukunst der Renaissance-Zeit in Lausanne: der Hof der alten Akademie. (Bild Matter)*

mière période des jardins paysagers, correspond à la première moitié du XIXe siècle. Dans des conditions climatiques très favorables, de nombreux changements majeurs s'opèrent: après la Révolution les fortifications disparaissent, de grands édifices administratifs et des promenades publiques se construisent. C'est l'ère de la liberté individuelle, qui se traduit dans bien des cas par des aménagements peu respectueux du paysage. Des parcs romantiques privés se multiplient. Enrichis par des fabriques, des grottes, des plantes exotiques, ces parcs sont également destinés à intégrer le paysage environnant du lac et des montagnes.

La seconde période des jardins paysagers, de 1850 à 1896, date de la deuxième Exposition nationale à Genève, est marquée, outre un éclectisme de styles, par de nombreux aménagements publics liés à une nouvelle extension de la ville, suite à la construction de la gare en pleine campagne et une ceinture routière. Plusieurs parcs publics sont créés, de même que des bains publics. Stylistiquement, quelques nouveautés sont à signaler: l'apparition des rocailles et la mode des massifs en tapis de fleurs. La période suivante, communément appelée Belle Epoque, est brève (de 1896 à 1914), mais elle est très importante: le plus grand nombre des jardins historiques conservés à Lausanne remontent à cette période, dominée par deux styles: d'une part, il s'agit d'un style lié au style paysager tardif utilisant des grottes et des chemins sinuieux, etc. avec d'un côté un style suisse suscité par l'Exposition nationale de Genève; d'un autre côté un style historicisant néo-Renaiss-

sance, néo-baroque, etc. D'autre part, l'Art Nouveau fait son apparition et impose des lignes géométriques, des formes simples, l'utilisation de plantes indigènes.

De 1914 à 1930, les jardins rationnels prédominent. Le jardin privé le plus prestigieux de cette période est celui de la villa Eupalinos par Von der Muhll. Inspirés des théories du Bauhaus, Von der Muhll, Favarger et d'autres préconisent et aménagent des jardins rationnels et fonctionnels, conçus en tant que prolongement de l'espace habité. Autre fait marquant de cette période: la réalisation d'un grand nombre de constructions ouvrières, pourvues de jardins principalement utilitaires.

La neuvième et dernière période commence en 1930, suite au congrès CIAM à La Sarraz et se termine en 1965, une année après l'Exposition nationale de Lausanne et la planification urbanistique du sud-ouest lausannois que l'Expo a rendue nécessaire. La personnalité d'Alphonse Laverrière marque très fortement cette époque. Cette période ne se singularise pas par des ruptures stylistiques spectaculaires, mais plutôt par la renonciation à toute prétention représentative, par l'aménagement de jardin en composition libre. Ceci vaut également pour les réalisations publiques, ici une école. Par ailleurs se multiplient également les jardins privés axés sur la facilité d'entretien et les activités sportives (piscines, etc.).

### Traits caractéristiques

Il est possible de représenter les jardins et parcs historiques de chaque période sur un transparent, ce qui permet de tirer des conclusions quant à l'importance à la fois quantitative et qualitative de chaque époque, la dynamique d'extension de ville et les degrés de conservation. Globalement, la conclusion essentielle qui s'impose est la suivante: la période charnière, la plus importante des 9, est la Belle

Epoque qui coïncide avec la deuxième révolution industrielle. J'aimerais relever trois traits caractéristiques. Premièrement, c'est une période climatiquement et économiquement faste. Une règle générale veut que beaucoup de jardins historiques datent de telles périodes (cf. également l'époque baroque). Une poussée démographique demande un surplus d'habitants que la relative prospérité permet d'aménager solidement et durablement, tout en les dotant de jardins quelquefois opulents. Durant de telles périodes, les pouvoirs publics jouent souvent un rôle pionnier, non seulement en mettant en place toutes sortes d'infrastructures ferroviaires et routières ou en construisant des bâtiments administratifs, mais en aménageant des parcs et des promenades publics, contribuant par ces deux types d'apports à l'avancement de la civilisation urbaine au détriment de la campagne, à l'essor du jardin en tant que nature dominée et façonnée par la main de l'homme.

Le deuxième trait concerne le fait que ces aménagements ne

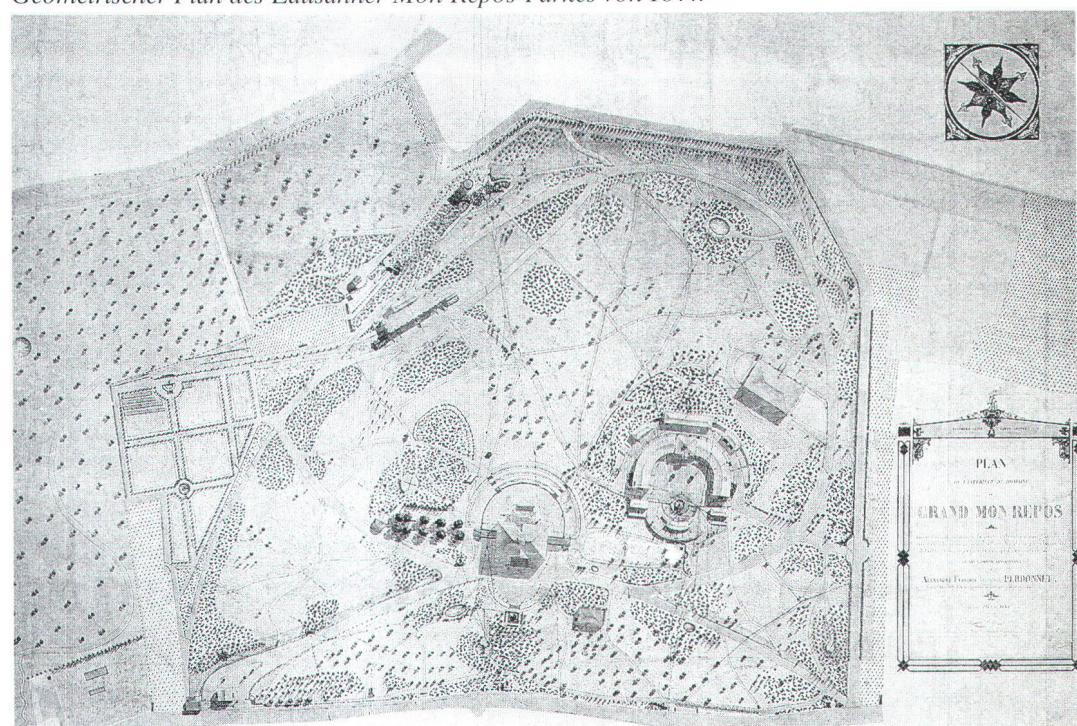
se font pas seulement au détriment de la campagne, mais transforment profondément l'aspect de la ville, au détriment des constructions et jardins historiques des périodes précédentes. Ainsi, la Belle Epoque donne à Lausanne un aspect non plus de ville du Moyen Âge, mais de ville moderne. En tant que troisième et dernier trait caractéristique, il convient de relever que c'est à la Belle Epoque que sont adoptés un règlement du plan d'extension, puis un règlement sur la police des constructions, freinant pour l'avenir les perspectives d'un développement par trop anarchique. Cette succession de périodes et de styles résulte en un tableau d'une grande diversité, dominé par les vestiges de la deuxième révolution industrielle.

critères: une telle catégorisation rend possible la prise en considération pondérée de chaque catégorie de critères et, à l'intérieur d'une catégorie donnée, de chaque critère particulier, le tout débouchant sur un jugement d'ensemble. Pour en réduire la subjectivité à un minimum, il est primordial de lui donner un cadre à la fois souple et clair: ainsi, le recensement préliminaire dont j'ai été chargée ne constitue que la première et la plus faible de quatre étapes et intensités possibles de protection. Dans un deuxième temps un comité d'évaluation, choisi par les Monuments historiques du canton de Vaud, devra opérer, parmi ces jardins, une sélection définitive ayant valeur de recensement officiel, comparable au recensement architectural. Un certain nombre de jardins historiques compris dans le recensement officiel feront l'objet d'une troisième étape de protection, l'inventaire officiel. Dans une quatrième étape, certains des jardins historiques à l'inventaire vont être classés.

J'aimerais illustrer maintenant chacun des niveaux de protec-

### Plan géométrique du parc Mon-Repos (1844) à Lausanne.

Geometrischer Plan des Lausanner Mon Repos-Parkes von 1844.



tion possibles, en commençant par un jardin que j'ai inclus dans mon recensement préliminaire, mais dont il est fort peu probable qu'il fera l'objet du recensement officiel. La raison doit être cherchée dans le fait qu'aucune catégorie d'œuvres d'art n'a subi de pertes aussi importantes que les jardins historiques et qu'il se justifie par conséquent de soumettre au Comité d'évaluation un éventail plutôt large.

## Quatre exemples

Le jardin du 7, chemin de Vignes d'Argent que j'ai choisi a dû être un jardin Belle Epoque, de style paysager tardif, mais qui ne satisfait ni aux critères artistiques ni aux critères historiques tels que je les ai définis. Notamment, il ne contient plus que très peu de substance d'origine: la bordure au sud du jardin formée de deux tilleuls, d'un érable et d'une haie de buis avec grille d'origine constitue la partie historique. Directement au nord suit une grande surface occupée par des places de parc (en soi réversible). Le restant est du gazon. Ce jardin vaut presque exclusivement d'un point de vue urbanistique: l'importance de ce jardin dans le quartier qui est très pauvre en jardins historiques.

Mon deuxième exemple concerne un jardin qui constitue un candidat incontestable au recensement officiel, mais un candidat improbable à l'inventaire: 6, chemin de la Joliette. Il s'agit, là encore, d'un jardin datant de la Belle Epoque, mais de style Art Nouveau, avec portail, grille et arbres d'origine. Du point de vue artistique, il faut noter essentiellement le nom des architectes Mauerhofer et van Dorsser, de même que la qualité des plantes: ce sont des arbres indigènes et de nombreuses plantes vivaces; de plus, un vieux peuplier marque l'angle du jardin. Mais le jardin vaut avant tout sur le plan des critères historiques, de par sa nom-

<u>CRITERES D'EVALUATION</u>	
<b>Critères artistiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du plan de conception</li> <li>- Situation spatiale (perspectives....)</li> <li>- Qualité des éléments construits du jardin</li> <li>- Objets d'art</li> <li>- Qualité des plantes</li> <li>- Artiste</li> <li>- Importance du jardin dans l'œuvre de l'artiste</li> </ul>
<b>Critères historiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Substance originale</li> <li>- Importance de l'objet pour l'histoire de l'art régionale des jardins (représentativité pour l'époque)</li> <li>- Ancienneté</li> <li>- Lieu historique</li> <li>- Rareté</li> </ul>
<b>Critères urbanistiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation du jardin dans le quartier</li> <li>- Partie d'un ensemble</li> <li>- Importance du jardin pour la rue, le quartier, la ville</li> </ul>
<b>Autres critères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance écologique</li> <li>- Importance sociologique</li> </ul>

*A Lausanne, les jardins sont considérés selon des critères artistiques, historiques, urbanistiques, écologiques et sociaux.*

*In Lausanne werden die Gärten nach künstlerischen, geschichtlichen, städtebaulichen, ökologischen und sozialen Kriterien erfasst.*

breuse substance d'origine et la relative rareté des jardins Art Nouveau conservés. Mon troisième exemple se rapporte à la catégorie des jardins devant faire partie de l'inventaire, mais sans être candidats au classement. Il s'agit du premier exemple des jardins du XXe siècle. C'est un jardin d'inspiration surréaliste, nommé «Eupalinos» d'après l'essai «Eupalinos ou l'architecte» de Paul Valéry. Ce jardin présente une grande valeur artistique; l'architecte Von der Muhll a probablement aussi signé les plans du jardin, plans exécutés par Charles Lardet. Le plan de conception est d'une qualité remarquable tout comme les éléments construits (fontaine, pièce d'eau) ou encore la situation spatiale même si la croissance des arbres a fini par masquer considérablement l'aménagement architectural de la maison et du jardin. Du point de vue historique, notons que beaucoup de substance d'origine a été conservée et que ce jardin est le spécimen le plus remarquable de cette période à Lausanne.

Mon quatrième et dernier exemple est le parc Mon Repos, candidat indiscutable au classement et déjà cité pour illustrer la première période des jardins paysagers dont il constitue le représentant le plus prestigieux. Destiné par son propriétaire d'origine, le richissime agent de change Vincent Perdonnet, à devenir un véritable laboratoire botanique, le parc a été conçu par l'architecte paysagiste Monsallier père, de Paris, de façon très romantique. En dehors de la qualité des éléments construits, il faut signaler encore celle des objets d'art, etc. et la remarquable richesse des plantes, notamment la grande variété des arbres d'ornement. La valeur du plan de conception est très grande, même si une partie de l'effet d'ensemble est enlevée par l'avenue du Tribunal Fédéral qui coupe le parc en deux. Sur le plan des critères historiques, la substance d'origine est relativement abondante, tout particulièrement à souligner les fragments de l'allée de marronniers du XVIIIe siècle. A

relever finalement la fonction importante remplie par le parc dans le quartier, voire dans la vie de la ville.

## Stade actuel

Après ce tour d'horizon des quatre étapes et intensités de protection possible, j'aimerais, pour terminer, revenir au stade actuel, c'est-à-dire celui où seul le recensement préliminaire est en train d'être effectué et montrer quelles fonctions il peut et doit assumer en l'absence de mesures plus contraignantes. Je me bornerai à deux remarques. Premièrement, le recensement préliminaire n'a pas d'autre fonction que de servir de signal d'alarme aussi longtemps que le recensement officiel, l'inventaire et le classement n'ont pas été réalisés: chaque fois qu'un jardin recensé fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire, une étude approfondie devra être réalisée pour en déterminer la valeur artistique, historique et urbanistique.

Deuxièmement, le recensement préliminaire renonce à classer les jardins en catégories de valeur. Un tel classement se justifie pour un recensement architectural où la connaissance des états antérieurs est d'emblée plus facilement accessible (plans, police des constructions, vues anciennes, morphologie du bâtiment). Par contre, une telle connaissance est beaucoup plus difficile à obtenir pour un jardin historique, dont le matériau est principalement végétal, donc vivant, et comme tel périsable et renouvelable. En outre, ces transformations ne sont pas mises à l'enquête. L'établissement de catégories de valeur, au moment du recensement préliminaire déjà, comporterait un risque important, celui d'éliminer comme peu importants des jardins qu'une étude approfondie aurait peut-être classés dans la deuxième, voire la première catégorie.



Üppige Vegetation prägt den Bouget-Park in Vidy. (Bild Matter)  
Une végétation luxuriante caractérise le parc du Bourget, à Vidy (photo Matter).

## Lausannes historische Gärten unter der Lupe

# Zuerst ein Vorinventar

Von Christine Matter, Kunsthistorikerin, Lausanne (Zusammenfassung)

Die folgenden Überlegungen beruhen auf einem von den zuständigen Behörden der Stadt Lausanne in Auftrag gegebenen Gutachten für ein Grünraum- und Ufer-Konzept zuhanden des städtischen Richtplanes. Dabei besteht das Mandat der Autorin darin, ein Vorinventar zu erarbeiten, das sich über das gesamte Stadtgebiet erstreckt.

Hauptquellen der Vorinventararbeiten bilden Luftaufnahmen, Archivmaterial und Nachforschungen vor Ort. Um die Entwicklung der Gärten in den Rahmen der historischen, künstlerischen und städtebaulichen Evolution stellen zu können, hat die Verfasserin den untersuchten Zeitraum in neun Perioden eingeteilt, die vom Mittelalter bis etwa vor 30 Jahren reichen. Die erste Periode, von der zwar keine Gärten mehr, wohl aber noch deren parzellische Strukturen erhalten sind, umfasst die vor-

reformatorische Zeit und zeigt kleine terrassierte Gärten an steilen Hanglagen. Aus der Renaissance-Zeit (1536–1600) ist nur noch der Hof der alten Akademie vorhanden und von der klassischen Periode (1600–1700) die Place de la Madeleine, wenn auch nicht mehr in ihrer ursprünglichen Form. Während der Barockphase zeichnen sich die Gärten besonders durch symmetrische Beete, Wasserbecken, nivellierte Terrassen und Baumalleen aus. Die folgende Periode bis Mitte des 19. Jahr-

hunderts, der ersten der Landschaftsgärten, wurde geprägt durch den Bau grosser Verwaltungsgebäude, öffentlicher Promenaden und zahlreicher romantischer Privatgärten. Ihr folgte bis 1896 eine Phase der weiteren starken Ausdehnung der Stadt, der Errichtung des Bahnhofes mitten im Grünen, eines Strassengürtels sowie verschiedener Park- und Baudeanlagen. Für Lausanne besonders wichtig wurde die «Belle Epoque» (1896–1914), aus der die meisten heute noch vorhandenen Gärten stammen

und die entweder durch eine historisierende oder eine einfache moderne Formensprache auffallen. Denn sie haben das Stadtbild nachhaltig beeinflusst. Zwischen 1914 und 1930 herrschen die rationellen, von der Bauhaus-Theorie beeinflussten Gärten vor, wie derjenige der Villa Eupalinos. Die letzte Periode schliesslich beginnt 1930 und hört 1964 mit der Landesausstellung auf und kennzeichnet sich durch den Verzicht auf Repräsentation und stattdessen durch eine freie und pflegeleichte Gestaltung der Gärten.

Die Qualität der Lausanner Gärten und Parks ist sehr verschieden. Um deren Wert möglichst methodisch bestimmen zu können, soll ihre Inventarisierung und ihr Schutz in vier Etappen erfolgen: die erste beinhaltet die von der Autorin vorgenommene Vorinventarisierung. Ihr folgt eine Bewertung und Ausscheidung durch die kantonale Denkmalpflege, dieser die Erstellung des definitiven Inventars und schliesslich die Klassierung bestimmter Gärten. Einen Einblick in ihre Arbeit der Vorinventarisierung, ihre Empfehlungen und in die Schutzmöglichkeiten bietet die Verfasserin anhand von vier Fallbeispielen, wovon zwei Gärten aus der Belle Epoque am Chemin des Vignes d'Argent 7 und am Chemin de la Joliette 6, der Eupalinos-Garten Von der Muhlls sowie der Landschaftspark von Mon Repos.

Abschliessend hält der Beitrag fest, dass das Vorinventar erstens vor allem als Hilfsmittel bei der Beurteilung von Baugesuchen gedacht ist, bis ein offizielles Inventar vorliegt, und zweitens darauf verzichtet, die erfassten Gärten nach Wertkategorien einzuteilen. Denn im Gegensatz zu Häusern, ist der frühere Zustand von historischen Gärten weitaus schwieriger zu ermitteln und erheischt deshalb gründlichere Untersuchungen.